

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2025

Etaient présents : MURACCIOLI Pascal - BASSI Marie-Joséphine - QUILICI-COT Pierrette - CINQUINI Antoine - POLI Valérie - GOMEZ Marie-Claude - RONDINAUD Jacky- LAPARRA Francesca- GHIPPONI Mathieu

Etaient absents avec procuration : - KORNMANN Laëtitia- LUCCINI Emile - QUILICI Jean – Paul

Etaient absents : VACCA Serge - ROSSO Julie -

Secrétaire de séance : POLI Valérie

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 10 heures 30 minutes, Madame POLI Valérie fait la lecture du précédent compte rendu et est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

- Délibération 44/2025

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de passer une délégation de service public, pour la construction de 2 terrains de padels, mais aussi l'exploitation complète des installations (4 terrains de padel et 1 court de tennis).

Considérant que la Commune de Sari-Solenzara sera responsable de la gestion du service public de l'exploitation complète des installations (quatre terrains de padel et un court de tennis), et qu'elle ne dispose pas de moyens matériels, humains ou techniques nécessaires pour assurer cette gestion en régie direct ;

Le Conseil Municipal approuve le principe du recours à une délégation de service public.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

La délibération initialement prévue sous le numéro 45/2025 : **Transfert de l'exercice de la compétence relevant du fonctionnement et de la maintenance préventive et corrective des installations d'éclairage public** est reportée à une date ultérieure. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer les services du SDE2A pour de plus amples informations.

- Délibération 45/2025

Monsieur le Maire informe de la nécessité de créer à compter du 1^{er} novembre 2025 d'un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h.

Cet emploi non permanent sera occupé par des agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 inclus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil de son souhait d'inaugurer le parcours de santé, une date doit être fixée.

Madame BASSI demande à ce que soit installer une pancarte « interdit aux motos » dans le passage de la boulangerie « Kalfèche ».

Le Maire clos la séance à 11h00.